

VILLERS-POL, le 08 février 2020

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2021

PRESENTS : M. Sébastien OLLIVIER, M. Bernard LEULLIETTE, Mme Véronique PAMART, Mme Christelle MARTEL, Mme Hélène-Catherine BERTON, M. Xavier DESRUENNE, M. Jean MASSON, M. Olivier YZANIC, Mme Anne GRAVELINE, M. Daniel LOTTEAU

EXCUSES : Mme Cindy BLARY, Mme Pamela MOHAMED, M. Eric DUCLAYE, M. Thierry BUISSE

PROCURATIONS : Mme Cindy BLARY à M. Daniel LOTTEAU
Mme Pamela MOHAMED à M. Olivier YZANIC

Arrivée en cours de séance : Mme Valérie HUART

Le conseil municipal nomme Madame Anne GRAVELINE comme secrétaire de séance

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM DU 14/01/21

Une remarque est émise par Madame BERTON : « on a voté pour ne plus poursuivre l'étude érosion mais je trouve que l'on devrait soumettre au conseil municipal des pistes pour trouver des solutions pour chaque zone pour lesquelles des anomalies avaient été relevées afin de prévenir les soucis à venir ».

Réponse de Monsieur DESRUENNE :

« Nous n'avons pas voté l'arrêt de l'étude en cours, mais le fait de ne pas étendre l'étude à d'autres bassins versants (où un surcoût serait engendré). Heureusement pour le montant évoqué, on aura un rendu sur les propositions de moyens divers à mettre en place pour réduire ce risque de coulées et de contributions aux inondations.

Une rencontre aura lieu avec les acteurs concernés pour changer. »

Monsieur le Maire précise que nous avons la connaissance locale pour déterminer les endroits critiques et qu'avec les coûts économisés des études, des travaux peuvent être entrepris sans attendre le long retour des études en question.

.../

De nombreuses causes et conséquences sont évoquées par les membres du conseil municipal :

- sens de sillons des labours
- fossés entretenus ou pas
- les bas-côtés cultivés
- les eaux stagnantes
- la dégradation des chaussées communales

Avec les dernières pluies un tour de territoire a été effectué et le personnel communal est intervenu pour nettoyer les divers avaloirs et entrées des fossés.

19 H 20 arrivée de Valérie HUART

Le conseil municipal approuve le compte-rendu

Pour : 11

Abstention : 2

Contre : 0

2) Délibération pour l'engagement de la collectivité dans la stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public des collectivités du territoire Sambre Avesnois

Monsieur le Maire a rencontré un technicien du PNR spécialisé dans les économies d'énergies et les études thermiques.

Si l'engagement est pris d'adhérer pour une année, tous les bâtiments communaux sont passés en revue dans le but d'économiser un maximum d'énergie, pour exemple la dépense de gaz est actuellement de 40 000 euros par an. Le technicien peut également nous aider à monter des dossiers de subventions pour des travaux d'économies d'énergies, la cotisation pour ce service est de 1 euro par habitant soit 1243 euros pour 2021.

Les débuts se portent sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques, là également le PNR dispose d'un cadastre solaire qu'il met à disposition des communes pour définir l'endroit idéal. Le technicien du PNR a proposé à Monsieur le Maire d'intervenir lors d'une réunion de conseil municipal pour expliquer les possibilités d'économies et de productions d'énergie.

Le conseil municipal vote en faveur de la souscription à ce service.

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

3) Rapport sur l'audit financier

Le conseil municipal a demandé la réalisation de cet audit par la société KPMG afin de se situer sur les travaux de la seconde tranche de l'école et sur les marges de manœuvres possible durant ce mandat. La situation financière de la commune décrite par l'auditeur est plutôt rassurante et nous laisse la possibilité d'envisager les travaux d'investissements qui ont laissés de côtés pendant près de 10 ans.

.../

Monsieur LOTTEAU estime les travaux de réfection de voirie entre 300 000 et 1 000 000 d'euros.

Les écoulements d'eau dans l'église ont créé des dégradations sur la charpente et les plâtreries mais les piliers ont été déclarés en bon état par l'architecte contacté pour le bilan de l'état de santé de notre église.

Des toitures sur certains bâtiments communaux sont également à refaire.

Le résultat de cet audit sera communiqué à la population via le site internet de la mairie.

4) Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le chiffrage du projet d'un réfectoire à l'école, la présentation sera faite au prochain conseil municipal. Le conseil municipal pourra ainsi se prononcer sur la faisabilité de ce projet.

Monsieur le Maire en concertation avec les adjoints a plutôt renoncé à effectuer les travaux de réfection de toiture prévus au marché de la phase deux de réhabilitation de l'école qui présentait un coût de 62 000 euros.

L'architecte s'était engagé à contacter l'entreprise pour négocier ce retrait de travaux (au mois d'août 2020) l'entreprise d'après lui avait accepté de ne pas effectuer la couverture toutefois l'entreprise s'est quand même présentée en janvier 2021 avec l'intention de faire la toiture. Une négociation intense a eu lieu et l'entreprise a cette fois officiellement renoncé aux travaux prévus dans le marché sans pénalités pour la commune.

Devant l'insistance de Monsieur le Maire sur le pourquoi de la signature des ordres de services le 1^{er} juillet 2020 ; l'architecte a répondu être intervenu à la demande expresse du Maire précédent.

Madame MARTEL nous a fait un point sur la réunion du CCAS du 28 janvier 2021, le CCAS aide 6 personnes, les montants d'aide attribués étaient de 150 euros par an à Intermarché et 75 euros à la boulangerie du village, une revalorisation a été votée l'aide passe à 240 euros par an à Intermarché ou au marchand de légumes venant sur la place du village le samedi matin et 150 euros par an à la boulangerie du village.

Monsieur le Maire rappelle que le seul but du CCAS est de venir en aide aux personnes en difficulté et que le budget confortable du CCAS peut supporter des actions nouvelles pour améliorer la prise en charge. Des membres du CCAS appellent régulièrement les personnes âgées qui en ont fait la demande pour garder le lien pendant cette période de crise sanitaire.



Le Maire :


Olivier YZANIC